



# Association La Ribambelle

Place du Portail du Rhône, 07700 St Marcel D'Ardèche

## REGLEMENT INTERIEUR ACM

### **(Accueil collectifs de mineurs)**

L'association « La Ribambelle », association loi 1901 a été créée en 2001 pour gérer l'accueil de loisirs SUD Ardèche pendant les vacances scolaires et les mercredis. Les différents accueils de loisirs sont déclarés à la DDSCPP et en reçoivent son habilitation ainsi que l'agrément « jeunesse et éducation populaire ».

### **Capacités d'accueils et d'admissions :**

En fonction du lieu d'accueil, du personnel et des activités proposées, celles-ci peuvent être variables.

<b>PETITES VACANCES</b>		
Ecole maternelle publique St Just d'Ardèche	2 à 6 ans	16 à 24 places
Ecole publique préau St Just d'Ardèche	6 à 11 ans	20 à 30 places
<b>GRANDES VACANCES</b>		
Ecole maternelle publique St Just d'Ardèche	2 à 6 ans	24 à 36 places
Ecole publique préau St Just d'Ardèche	6 à 11 ans	30 à 48 places
<b>MERCREDIS</b>		
Ecole publique préau St Just d'Ardèche et salle de sieste maternelle	2 à 6 ans	16 places
	6 à 11 ans	24 places

**Sont admis** à l'accueil de loisirs maternel :

- les enfants de 2 ans (scolarisés et propres) à 6 ans (GS) ;
- les enfants de 6 ans (CP) à 11 ans révolus (primaire).

Les enfants de la CC DRAGA sont accueillis en priorité sur les différentes structures.

### **Ouverture/fermeture des structures :**

Les accueils de loisirs sont fermés la dernière semaine des vacances du mois d'août ainsi que les deux semaines des vacances de Noël.

L'association se réserve le droit de ne pas ouvrir le centre de loisirs si le nombre d'enfants ou l'encadrement n'est pas suffisant (maladie du personnel).

### **Conditions tarifaires :**

Afin d'aider les familles au financement, l'association a signé différentes conventions avec :

- la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) ;
- l'A.N.C.V. (chèques vacances) ;
- la Communauté de Communes Du Rhône Aux Gorges de l'Ardèche (CC DRAGA).

Les tarifs sont établis lors de l'Assemblée Générale (AG) et calculés en fonction du quotient familial multiplié par le taux d'effort identique à toutes les familles habitant dans la Communauté de Communes DRAGA.

Lors d'organisation de mini camps ou séjours de vacances une participation supplémentaire vous sera demandée lors de l'inscription.

### **Conditions d'inscription :**

Des brochures et affiches indiquant les dates et horaires d'ouverture des accueils et des permanences pour les inscriptions sont distribuées dans les mairies et les écoles des communes concernées. Toutes ces informations sont également disponibles sur notre site : [www.laribambelle.wix.com/asso](http://www.laribambelle.wix.com/asso)

Pour fréquenter le centre de loisirs, l'inscription préalable est **obligatoire**.

Elle s'effectue au bureau de l'association La Ribambelle deux semaines avant le début des vacances ou directement sur structure pour les mercredis minimum 7 jours avant.

**L'inscription sera définitive et les enfants seront acceptés au centre de loisirs que si les documents administratifs sont complets.**

### **Dossier par enfant :**

- remplir la fiche d'inscription et la fiche sanitaire ;
- fournir la copie de l'attestation d'assurance scolaire/ **extra-scolaire** ;
- fournir un certificat médical spécifique en cas de nécessité (PAI) ;
- fournir une copie des vaccins.

### **Dossier parents :**

- fournir la photocopie de l'attestation CAF ou MSA précisant le quotient familial de l'année en cours ;
- être à jour de la cotisation annuelle à l'association ;
- signer le règlement intérieur ;
- régler le montant dû au moment de l'inscription.

Les fiches d'inscription sont renouvelées tous les deux ans. En cas de changement sur la fiche (adresse, numéro de téléphone...), il est **obligatoire** d'avertir la direction pour la mise à jour de la fiche de **votre enfant**.

### **Horaires d'accueil des centres de loisirs :**

Pour les vacances scolaires et mercredis :

8h00 à 9h30 accueil des enfants / fermeture des portes et début des activités.

16h30 à 18h00 départ échelonné des enfants avec leurs parents ou la personne désignée sur la fiche d'inscription avec une pièce d'identité.

**18h00** fin du centre de loisirs, départ des enfants autorisés à partir seul (fiche d'inscription ou autorisation spécifique).

Attention un mineur n'a pas le droit de récupérer un autre mineur sans autorisation écrite.

### **Facturation de retard :**

Nous vous rappelons que vous devez venir chercher vos enfants à l'heure (18h00). Tout retard entraîne des frais supplémentaires payés aux salariés et notre budget ne peut supporter une telle charge.

**Tout retard vous sera facturé : 5 euros les 15 mn**

### **Conditions d'annulation ou d'exclusion :**

Toute annulation, communiquée au minimum 5 jours ouvrés avant la date réservée fera l'objet d'un remboursement ; à défaut les journées réservées sont dues.

En cas d'absence de votre enfant pour maladie, 1 jour de carence sera appliqué sur présentation d'un certificat médical daté au premier jour d'absence. Une information doit être faite auprès de la directrice le jour même.

Tout comportement à risques ou manquement grave aux règles de vie communes et de sécurité de votre enfant ainsi que toute fausse déclaration ou omission volontaire de votre part entrainera une exclusion temporaire ou définitive.

### **Sécurité et responsabilité :**

Le centre de loisirs étant ouvert 10h00 par jour merci de respecter le fonctionnement et les équipes d'encadrement. **Pour la sécurité** des enfants et des équipes nous vous demandons de respecter les horaires : toute arrivée tardive à répétition peut donner lieu à une exclusion temporaire.

En cas d'indisponibilité de votre part pour récupérer votre enfant, merci de nous faire parvenir une autorisation écrite nominative pour toute nouvelle personne récupérant votre enfant, de plus une décharge de responsabilité sera établie.

Dans l'éventualité où votre enfant resterait à notre charge après l'heure la direction vous contactera. Si le retard venait à excéder une heure, l'enfant serait confié à la gendarmerie locale qui prendra les mesures nécessaires.

Lorsque vous êtes dans les locaux ou lors d'une manifestation, votre enfant reste **sous votre responsabilité**. La détérioration de mobilier ou matériel par un enfant est à la charge de la famille.

Merci d'adapter la tenue de votre enfant aux activités proposées, le port de bijoux ou l'apport d'objets personnels est déconseillé et reste sous la responsabilité de votre enfant.

### **Autorisation photo :**

Dans le cadre des sorties, activités, manifestations, les équipes sont amenées à réaliser des photos et à les utiliser sur certains supports (panneaux photos, projection de fin de session...) ou articles de presse. Essayant de respecter au mieux le droit à l'image de chacun, merci de cocher la case correspondante à votre choix dans la fiche d'inscription.

### **Santé :**

Aucun médicament ne sera administré à un enfant **sans ordonnance**. Les allergies, les contres indications, etc., doivent être notées sur la fiche d'inscription.

Si au cours d'une journée, un enfant est malade, il appartient à la famille, prévenue par nos soins, de venir le chercher et de faire le nécessaire.

En cas d'accident (voir information suivante), le centre de loisirs prendra les mesures qui s'imposent et préviendra aussitôt la famille. Les frais médicaux sont à la charge des familles. L'assurance de l'association n'intervient qu'après la prise en charge du sinistre par la C.P.A.M. et par votre mutuelle.

### **Notre démarche en cas d'accident :**

#### **« Petit bobo », petites plaies, petites éraflures :**

Soin de l'enfant, inscription cahier infirmerie, nous vous informons le soir.

#### **« Gros bobo » nécessitant peut-être une intervention ou diverses douleurs (tête, ventre...) :**

Nous vous téléphonons afin de vous informer et d'évaluer avec vous la démarche à suivre. En cas d'indisponibilité et d'évolution des maux nous contactons le médecin traitant de votre enfant (ou médecin de village ou de garde). En dernier lieu nous appelons les pompiers et évacuons votre enfant vers les lieux que vous nous avez indiqués ou dans le service d'urgence le plus proche et adapté à son état. Nous vous informons dès que possible de la suite à tenir.

#### **« Accident « Grave » :**

Nous protégeons votre enfant, alertons les secours (pompiers N°18) et le secourons. Un adulte accompagnera votre enfant avec sa fiche où vous avez noté toutes les informations (vaccins, allergies, problèmes de santé, hôpital ou clinique à privilégier) nécessaires à une intervention rapide. Dans le même temps, nous vous joignons afin de vous informer.

Nous ne sommes ni infirmier, ni médecin et vous connaissez mieux la santé de votre enfant. C'est la raison pour laquelle nous n'hésiterons pas à vous contacter pour son bien-être, sa sécurité et votre information. En cas d'indisponibilité de votre part et/ou de doute nous ne manquerons pas de faire appel à des spécialistes de la santé (pharmacien, infirmière, médecin, hôpital...).

D'autre part de plus en plus de personnel encadrant possède l'attestation de Formation des Premiers Secours (PSC1) ou équivalent. Cette démarche a pour but de vous rassurer et de vous informer sur notre protocole.

### **Contenu de la trousse à pharmacie :**

Pour nettoyer et protéger une plaie : Mercryl (bleu), Compresses stériles, Pansement, sparadrap hypoallergénique, bandes.

Brûlures : Biafine. Pour les yeux : doses Dacryoserum

Coups, entorses, bosses : Hemoclar, granules arnica 9ch.

Contre les piqûres : pommade Apaisyl

Contre l'hypoglycémie : sucres en morceaux

Objets divers : thermomètre frontal, ciseaux, triangle tissu + épingle à nourrice, gants latex, pinces à écharde et aiguilles (+ alcool 90° pour désinfecter ustensiles), carnet et stylo.

**Fait à :**

**Le :**

**Signature :**